



REGLEMENT INTERIEUR DU CLUB

OBJECTIFS

- Organiser des entraînements en fonction du niveau du gymnaste et dont les horaires et lieux seront définis au début de chaque saison.
- Inscrire les gymnastes en compétition en fonction de leur niveau.

INFORMATIONS DU CLUB AUX PARENTS

- Publication d'un calendrier annuel des compétitions via le site Internet du Club, le Facebook du Club.
- L'ensemble des informations sont sur le site internet du club WWW.CAVITRYGR.SPORTSREGIONS.FR et sur le Facebook du club **C.A.Vitry GR**

MATÉRIEL

- Tout matériel endommagé ou perdu devra être remboursé ou remplacé par la/le gymnaste - Ne pas marcher sur les moquettes en chaussures de ville.
- A la fin de chaque cours, le matériel devra être rangé correctement à sa place.

ASSIDUITÉ – PONCTUALITÉ

- Les gymnastes doivent être présents à tous les entraînements et stages prévus afin de ne pas perturber le travail des ensembles engagés en compétition.
- L'absence d'un gymnaste aux entraînements qualificatifs pour les Championnats de France conduira au forfait de son équipe.
- Les retards ou absences devront être signalés et justifiés au plus vite auprès des entraîneurs par un appel téléphonique, un sms et/ou un mot d'excuses.
- Les absences pour raisons médicales nécessitent un certificat médical.

STAGES

-Les stages pour les Gymnastes engagées en Compétition SONT PAYANTS (non compris dans la cotisation et tarif fixé par l'entraîneur) ET OBLIGATOIRES ; Ils sont programmés par l'entraîneur , généralement sur 1 semaine (la 2ème semaine des vacances scolaires dans la mesure du possible en fonction des disponibilités du gymnase et après accord de la Mairie) , lors des vacances de la Toussaint, d'Hiver et de Printemps. L'absence à un de ces stages pourra remettre en question la participation de l'équipe à la compétition qui suivra le stage, l'entraîneur sera seul juge de cette décision.



DEPLACEMENTS

Le club organise les déplacements des gymnastes **uniquement pour les compétitions qui se déroulent en dehors de l'île de France (Les Championnats de France)**, les gymnastes doivent alors effectuer ces déplacements dans le cadre de notre organisation. Celles-ci seront prises en charge par l'équipe d'encadrement tout au long du week-end. En revanche, le club n'organise pas et ne prend pas en charge les déplacements des parents.

Le club supporte une partie des frais de déplacement, le reste est à la charge des familles et doit être **réglé avant le départ**. Le prix du déplacement est forfaitaire et ne peut être connu à l'avance car il dépend du lieu de compétition/du type d'hébergement et du moyen, il englobe les frais d'hébergement, les transports et les repas. Aucun remboursement, ni réduction ne sera effectué sur ce forfait. Le club prend en charge tous les frais d'engagement (frais imposés par la fédération à chaque compétition). L'entrée à une compétition Interdépartementale, Régionale et aux championnats de France est payante (sauf pour les gymnastes), le tarif étant imposé par la Fédération Française de Gymnastique.

ATTITUDE

- Pendant les entraînements, les compétitions et les déplacements, les gymnastes doivent rester corrects envers les entraîneurs, les dirigeants et les autres gymnastes.
- Tout manquement peut conduire à une exclusion temporaire ou définitive après décision du Comité Directeur.
- Les téléphones portables devront être coupés pendant les cours

TENUE VESTIMENTAIRE

- Pour les entraînements les gymnastes groupes "**Compétition**" doivent porter une tenue correcte : short et collant noirs, tee-shirt et demi- pointes ou chaussettes blanches ou noires. Pour les groupes "**Loisir**" tenue correcte également : short ou legging, tee shirt et chaussettes.
- **Cheveux attachés en chignon , queue de cheval ou tresse pour les groupes "Compétition" et "Loisir"**
- Pour les groupes "**Compétition**", un chèque de caution (d'un montant de **150 Euros**) sera demandé pour toute location de justaucorps et pourra être encaissé en cas de non restitution ou détérioration de celui-ci.

- Pour les compétitions prévoir le nécessaire à maquillage et à chignon, les demi-pointes, le sous justaucorps et le justaucorps. LE SURVÊTEMENT ET LE DÉBARDEUR DU CLUB SONT OBLIGATOIRES POUR TOUTES LES GYMNASTES ENGAGÉES EN COMPÉTITION.



EN CAS DE DEMISSION OU D'EXCLUSION

C.A.VITRY GR ne procédera à aucun remboursement de cotisation.

C.A.VITRY GR décline toute responsabilité en cas d'accidents ou incidents causés ou subis par ses adhérents en dehors des horaires et lieux de cours.

C.A.VITRY GR ne peut en aucun cas être tenu responsable des vols ou pertes d'effets personnels ou objets de valeurs lors des entraînements, compétitions ou déplacements.

Toute personne surprise en flagrant délit de vol ou de dégradation des locaux sera immédiatement sanctionnée par une exclusion définitive du Club.